

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi 13 mars 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau (absente)	Mme Christiane Paquet
M. Sylvain Côté	M. Jonathan Henri
M. Gaby Côté	Mme Patricia Gardner

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 13 MARS 2023

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 13 février 2023
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Avis de motion du projet de règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.2. Adoption du projet de règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles
 - 9.3. Date de l'assemblée publique / règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. OMH / Budget révisé
 - 11.2. Entente Camp Kionata 2023
 - 11.3. La Maison Aube-Lumière / Invitation à participer à la 25^e édition de sa soirée de L'ENVOL et ou dons 2023
 - 11.4. Achat d'une station réparation de vélo
 - 11.4.1. Demande de dons à Tilloston
 - 11.5. Entente Loisirs / signature de l'entente transitoire

- 11.6. Don au comité des Loisirs de Martinville / Fête des neiges
- 11.7. Don au comité des Loisirs de Martinville / Fête au village
- 11.8. Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière
- 11.9. Proclamer le 17 mai comme la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 11.10. Comité de démolition / constitution
- 11.11. Vente terrain en arrière du 436 rue Antoine / autorisation de signature
- 11.12. Matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution et de resserrer l'encadrement de l'industrie par règlement
- 11.13. Adjudication de la soumission pour le fauchage des bords de chemins
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20230301

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20230302

5.1. Séance ordinaire du 13 février 2023

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Les caméras de surveillance sont installées à la bibliothèque
La vente du camion Ford Ranger est complétée

20230303

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 13 mars 2023.

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire indique les différentes rencontres auxquelles il a assisté, soit le comité d'administration pour la régie intermunicipale des déchets, comité des milieux naturels et de l'environnement, comité occupation du territoire, rencontre des agents du patrimoine, un suivi de l'état de la situation du barrage et une rencontre zoom avec la Députée Geneviève Hébert.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, un peut moins de trous dans les chemins que l'an passé, information sur les soumissions de calcium, information sur les soumissions de fauchage, les nouveaux plan d'action pour être conforme aux normes de la CNESST, la consommation de l'eau potable est très raisonnable, alarme aux égouts et problème de flotte très haut niveau, installation des caméras de surveillance à la bibliothèque.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

Aucun

8.4. Embellissement

Aucun

8.5. Famille et Aînés

Aucun

8.6. Voirie

Monsieur le conseiller Sylvain Côté demande si il y a un moyen de réparer les trous dans les chemins présentement.

8.7. Urbanisme et Environnement

Monsieur le conseiller Gaby Côté dépose une demande de faire un CCU pour l'autorisation de remorque de camion sur le territoire de la municipalité. Madame la conseillère Patricia Gardner dépose une demande de faire un CCU pour la possibilité d'autoriser des unités d'habitations accessoires sur le territoire de la municipalité.

8.8. Loisirs et Fond de développement

Aucun

8.9. Eau potable et eaux usées

Le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable a été déposé à la table du conseil.

8.10. Réseau Biblio et Culture

Le conseiller Jonathan Henri informe les membres du conseil que les deux prochains contes sont choisis.

20230304 9.1. Avis de motion règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles

Madame la conseillère Patricia Gardner donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles.

20230305 9.2. Adoption du projet de règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230306 9.3. Date de l'assemblée publique / règlement 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU De fixer la date du 27 mars 2023 à 18 h 30 pour l'assemblée publique de consultation concernant le règlement numéro 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20230307

10.1. Présentation des comptes à payer

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles au montant de 45 954,13 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 46 692,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230308

10.1.1. Présentation des salaires

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de février 2023 au montant de 9 725,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20230309

11.1. OMH / Budget révisé

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office municipal d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2023 s'élève à 53 842 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à cinq mille trois cent quatre-vingt-quatre (5 384 \$);

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2023 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 6 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230310

11.2. Entente Camp Kionata 2023

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à signer l'entente pour les services d'animation estival du Camp Kionata 2023, tel que déposé à la municipalité de Martinville le 17 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.3. La Maison Aube-Lumière / Invitation à participer à la 25^e édition de sa soirée de L'ENVOL et ou dons 2023

Les membres du conseil ne donnent pas suite à ces demandes.

20230311

11.4. Achat d'une station réparation de vélo

ATTENDU QUE suite aux nombreuses demandes des citoyens et par des cyclotouristes de passage au Parc du Vieux-Moulin l'installation d'une station réparation de vélo;

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de la compagnie Halt au montant de 4 035,49 \$ plus taxes pour une station de réparation de vélo de luxe Cyclohalt de couleur noire et l'ensemble de socle à vélo et pièces de remplacement, tel que déposé dans la soumission du 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230312

11.4.1. Demande de dons à Tilloston

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à déposer une demande de fonds auprès de Tillotson pour l'achat d'une station de réparation de vélo au Parc du Vieux-Moulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230313

11.5. Entente Loisirs / signature de l'entente transitoire

ATTENDU QUE l'entente sur les équipements de loisirs avec la Ville de Coaticook est échue depuis le 31 décembre 2022;

ATTENDU QU' il n'y a pas eu de conclusion unanime sur les termes de reconduction de l'entente;

ATTENDU QUE la résolution numéro 20221115 accepte la dernière proposition sur l'entente des loisirs de la Ville de Coaticook, datée du 20 octobre 2022 avec une répartition de l'augmentation des coûts sur 5 ans;

ATTENDU QUE la municipalité de Compton propose une entente transitoire d'une année, pour déposer de nouveaux scénarios;

ATTENDU QUE l'entente transitoire doit être unanime pour les 11 municipalités;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Martinville sont satisfaits de l'entente proposée par la Ville de Coaticook;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Henri**

ET RÉSOLU de refuser la proposition de la municipalité de Compton d'une entente transitoire pour le service des loisirs avec la Ville Coaticook. .

De faire parvenir une copie de cette résolution à toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230314

11.6. Don au comité des Loisirs de Martinville / Fête des neiges

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'autoriser un don au montant de 500 \$ au Comité des Loisirs de Martinville dans le cadre de la fête des neiges qui a eu lieu au mois de février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230315

11.7. Don au comité des Loisirs de Martinville / Fête au village

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU d'autoriser un don au montant de 2000 \$ au Comité des Loisirs de Martinville dans le cadre de la fête au village qui aura lieu au mois de septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230316

11.8. Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs d'abat-poussière pour une période d'un an;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions ont été reçues et qu'elles sont conformes;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour l'abat-poussière pour l'année 2023 à Somavrac C.C. à 0,3965 \$/ litre plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230317

11.9. Proclamer le 17 mai comme la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230318

11.10. Comité de démolition / constitution

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du Québec doivent se doter, avant le 1er avril 2023, d'un règlement de démolition conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et qu'un comité de démolition doit être constitué pour appliquer le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 2023-101 relatif à la démolition d'immeubles entrera en vigueur et que le conseil doit constituer ce comité de trois membres du conseil pour un mandat de deux ans, renouvelable par résolution du conseil;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU que le comité soit composé des conseillers Gaby Côté et Sylvain Côté et de la conseillère Christiane Paquet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230319

11.11. Vente du terrain à l'arrière du 436 rue Antoine / autorisation de signature

**Il est proposé par le conseiller Jonathan Henri
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale à procéder à la vente du terrain situé à l'arrière du 436 rue Antoine, portant le numéro de lot 5 963 471 au montant de 12 221,10 \$ plus taxes applicables, tel qu'indiqué dans la résolution numéro 20220108.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230320

11.12. Matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution et de resserrer l'encadrement de l'industrie par règlement

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-01-13, adoptée par le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland rejoint les préoccupations des élus de la municipalité de Martinville;

CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles fertilisantes (MRF) sont des résidus industriels ou municipaux, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU' au cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissements administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les reportages de Radio-Canada sur l'épandage des boues municipales, un à l'émission La semaine verte et un à l'émission Enquête, mettent en lumière plusieurs problématiques liées à l'usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s'accumulent dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre

international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État du Maine a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire États-Unis, à la lumière d'une enquête, afin de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

CONSIDÉRANT QUE le reportage de l'émission Enquête diffusée par Radio-Canada a démontré que des boues d'épuration interdites au Vermont sont épandues sur les terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontré des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP ;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, le conseil de la Municipalité de Martinville désire appuyer la démarche de la municipalité Cleveland ;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

QUE la Municipalité de Martinville demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des **MRF** en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et **PFAS**;

QUE la Municipalité de Martinville demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des **MRF** de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;

QUE les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des matières résiduelles fertilisantes **MRF** des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur

l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

QUE cette résolution soit transmise au **MELCCFP**, au ministère de la Santé et des Services sociaux **MSSS**, au ministère de **MAPAQ** l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à l'Union des producteurs agricoles **UPA** à la députée provinciale madame Geneviève Hébert, à la Fédération québécoise des municipalités **FQM**, à l'Union des municipalités du Québec **UMQ**, ainsi à la MRC Coaticook ainsi qu'à toutes les municipalités qui la constitue ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20230321

11.13. Adjudication de la soumission pour le fauchage des bords de chemins

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs pour le fauchage des bords de chemins pour une période d'un an;

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU d'adjuger la soumission de Les Entretien M&S Létourneau pour le fauchage des bords de chemins 2023 au montant de 5 800,20 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question


20230322

13. Levée de la séance

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Gaby Côté**

QUE la séance soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière



Michel-Henri Goyette, maire

"Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal."